

Plan d'action du Plan directeur de l'eau de la zone de gestion de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon



2025-09-01

Adopté et attesté par : Les tables de concertation
des acteurs régionaux de la zone de gestion de
l'OBV RPNS

Organisme des bassins versants des rivières
Rouge Petite Nation et Saumon

Le plan d'action constitue la traduction concrète de l'engagement des acteurs de l'eau d'un territoire à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par leurs représentants dans le cadre de la démarche de planification territoriale. Les actions qui y sont inscrites doivent être réalistes et proportionnées aux ressources et aux compétences disponibles des différents intervenants.

Ce plan, évolutif dans le temps, offre la flexibilité requise pour assurer une progression continue vers l'atteinte des objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE). Il représente un engagement collectif de l'ensemble des acteurs de l'eau de la zone de gestion intégrée (ZGIEBV), chacun intervenant dans son champ de compétence et en lien avec son mandat respectif. Le plan d'action est également cohérent avec les catégories de problématiques priorisées par les représentants du territoire.

L'inscription d'une action dans le plan d'action accompagnant le PDE atteste de la confirmation préalable de l'engagement du ou des promoteurs à la réaliser d'ici l'échéance établie.

Dans le cadre du processus de concertation avec les acteurs de l'eau, le portrait du territoire, le diagnostic des problématiques et les orientations du PDE ont été élaborés au cours des dernières années. Les problématiques jugées prioritaires par les acteurs de la ZGIE de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) sont les suivantes :

1. La destruction et/ou la dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques :

La destruction des milieux humides est la conséquence d'une planification déficiente et de mauvaises décisions en termes d'aménagement et de développement du territoire. Les perceptions négatives historiques des milieux humides et le manque de connaissances concernant leurs fonctions, leur identification ainsi que leur état constituent encore des menaces au maintien de l'intégrité de ces milieux naturels. D'ici la fin de l'année 2024, la cartographie des milieux humides de 0,5 hectares ou plus sera complétée pour les territoires municipalisés au sein de la zone de gestion intégrée. Une meilleure connaissance de leur emplacement permettra donc de planifier adéquatement l'aménagement du territoire afin de mieux les préserver. Des caractérisations précises à une échelle plus fine s'avèrent toutefois nécessaires pour limiter les pertes de ces riches habitats lors des projets de construction et d'aménagement.

2. La mauvaise qualité de l'eau :

Plusieurs types de contaminants peuvent affecter la qualité de l'eau, autant de surface que souterraine. Certains d'entre eux, comme les objectifs esthétiques, ont un impact limité, tandis que d'autres comme la présence de bactéries, les métaux lourds, ou les contaminants physico-chimiques sont source de problématiques plus importantes. Ces problèmes peuvent alors toucher la santé humaine et l'environnement, tout en ayant des conséquences économiques. Au sein de la zone de gestion intégrée, il est documenté que la qualité de l'eau des cours d'eau est plus susceptible d'être douteuse en aval de ces derniers, les cours d'eau en milieu agricole étant davantage affectés, et ce, principalement à cause des contaminants susmentionnés. De façon générale, combler le manque de connaissances des citoyens sur les enjeux touchant l'eau et les conseiller quant aux actions préventives possibles peut aider à réduire les cas de contaminations des eaux de surface et souterraines.

3. La présence d'espèces exotiques envahissantes :

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont connues et surveillées à travers le Québec et dans la zone de gestion. De plus en plus, des mesures de contrôle, de prévention sont appliquées, tout comme des efforts à la sensibilisation, par les acteurs concernés. Il est néanmoins important de souligner que les connaissances sur les localisations des EEE ne sont pas exhaustives. Les bases de données actuellement

mises à disposition par les divers intervenants en la matière demeurent parcellaires et il s'avérerait adéquat de mettre en place des actions concertées entre les différents acteurs du milieu afin d'approfondir les connaissances quant à la répartition des EEE sur le territoire couvert par l'OBV RPNS.

4. Les problèmes d'approvisionnement en eau :

Les problèmes d'approvisionnement en eau potable de grande échelle sont considérés comme faibles sur l'ensemble du territoire de la ZGIE. Cependant, l'augmentation de la fréquence et de la variabilité d'événements climatiques extrêmes, comme les sécheresses, aura un impact direct sur l'accessibilité de l'eau potable. Une accentuation de la vulnérabilité serait donc à prévoir. D'ailleurs, des conflits d'usages sont actuellement répertoriés à échelle locale sur le territoire de l'OBV RPNS en lien avec l'approvisionnement en eau pour usages agricole et industriel. De tels conflits risquent de s'accroître et d'émerger dans de nouvelles régions du territoire dans un contexte de changements climatiques, de densification des activités humaines et de vulnérabilité à une contamination des sources d'eau.

5. L'envasement, la sédimentation et/ou le comblement :

Des problèmes de sédimentation dans les plans d'eau sont reportés à différents endroits de la ZGIE. Ce type de sédimentation est considéré problématique parce qu'il dépasse la capacité naturelle des écosystèmes de se réguler, et que des interventions humaines peuvent devenir nécessaires pour retirer les excès de sédiments. De plus, l'augmentation des MES et des sédiments sont reconnus pour générer des conséquences importantes sur la faune et la flore. L'implantation de meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales par les municipalités, les villégiateurs, les producteurs agricoles et l'industrie forestière est incontournable pour adresser cette problématique dans la ZGIE.

6. Les conflits d'usages :

L'eau étant une ressource appartenant à tous les québécois, les usages qui en sont faits sont susceptibles d'être concurrentiels ou incompatibles. Plusieurs conflits d'usages relatifs à l'eau sont répertoriés dans la ZGIE de l'OBV RPNS. Pour certains d'entre eux, des initiatives de concertation et/ou de médiation ont vu le jour, mais la plupart du temps, des actions gouvernementales sont réclamées afin qu'une décision légale encadre l'un des usages du conflit. Dans certains cas, un manque de confiance dans l'application réglementaire est ce qui fait qu'un usage est perçu comme menaçant pour la pérennité d'autres usages, notamment dans le cas des activités d'exploitation des ressources.

En 2024, les objectifs du plan d'action ont été définis à l'issue de plusieurs concertations réunissant les milieux municipal, associatif et économique des bassins versants. Ces objectifs ont été validés par les deux tables de concertation (Outaouais et Laurentides), ouvrant la voie à l'élaboration des actions correspondantes. Les consultations de 2025 ont permis d'identifier les mesures adaptées aux objectifs du PDE et de déterminer le plan d'action de l'OBV RPNS.

PROBLÉMATIQUE PRIORITAIRE 1 - DESTRUCTION ET/OU DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Orientation 1.1 - Protéger le caractère naturel et la biodiversité des milieux humides et hydriques

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 1.1.1 - D'ici 2034, élaborer une formation pour le personnel municipal sur les enjeux liés à la conservation des milieux humides et hydriques					
Act.1	Réaliser une formation portant sur les PRMHH et les enjeux pour les élus des municipalités.	1000 à 5 000\$	2025-2032	MRC	Municipalités
Objectif 1.1.2 - D'ici 2025, sensibiliser 50 citoyens aux enjeux liés à la conservation des milieux humides et hydriques					
Act.2	Intégrer une capsule de sensibilisation sur les MHH sur le site internet des municipalités et MRC.	1000 à 5 000\$	2025-2027	MRC	Municipalités
Act.3	Organiser une journée de sensibilisation sur les enjeux liés à la conservation des MHH auprès des citoyens.	1000 à 5 000\$	2025-2032	MRC Mun. Mont-Blanc	Canards Illimités Canada
Act.4	Effectuer une sensibilisation, aux enjeux liés aux MHH, auprès des propriétaires de terrain à haute valeur écologique.	1000 à 5 000\$	2025-2026	MRC Institut Kenauk Terra-Bois Mun. Mont-Blanc	FFQ CREDDO CNC Éco-corridors laurentiens
Objectif 1.1.3 - D'ici 2028, évaluer un débit écologique réservé en aval du barrage du lac Barrière					
*Percep	Mettre en place un suivi du débit en aval du barrage du lac Barrière.				

*Percep : perceptive d'action. Action inscrite dans le plan d'action du PDE mais n'ayant pas de promoteur.

Orientation 1.2 - Diminuer l'impact des inondations sur les écosystèmes et la population

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 1.2.1 - D'ici 2030, maintenir 573,51 km ² de la superficie des milieux humides afin de favoriser la résilience des écosystèmes aux aléas des crues					
Act.5	Intégrer le maintien des MHH dans les SAD des cinq MRC de la ZGIEBV en fonction des OGAT.	25 000 à 50 000\$	2025-2027	MRC	CREDDO Éco-corridors Laurentiens
Act.6	Cartographier 573,51 km ² de milieux humides et hydriques de la ZGIEBV.	25 000 à 50 000\$	2025-2026	MRC	Canards illimités Canada
Act.7	Déterminer les réseaux de milieux humides essentiels dans la ZGIEBV.	25 000 à 50 000\$	2025-2026	MRC	Canards illimités Canada

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Act.8	Définir les milieux humides essentiels de la ZGIEBV comme des aires protégées.	Montant supérieur à 100 000\$	2025-2027	MRC	CREDDO
Act.9	Délimiter l'espace de liberté des principaux cours d'eau de la ZGIEBV.	25 000 à 50 000\$	2025-2034	MRC Ville de Mont-Tremblant Fafard Géoenvironnement	ROBVQ
Act.10	Diffuser l'information concernant le programme de restauration et de création des MHH auprès des municipalités.	1000 à 5 000\$	2025-2034	MRC Municipalités	Municipalités

PROBLÉMATIQUE PRIORITAIRE 2 – MAUVAISE QUALITÉ DE L'EAU

Orientation 2.1 - Assurer la protection de la qualité de l'eau

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 2.1.1 - D'ici 2030, maintenir au moins 114 des lacs participant au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) dans un état trophique oligotrophe ou ultra oligotrophe					
Act.11	Encourager la création et le maintien des comités riverains dans le RSVL en offrant un encadrement.	50 000 à 100 000\$	2025-2034	CRE Laurentides Mun. Mont-Blanc Associations de lacs	Municipalités Associations de lacs
Act.12	Offrir des compensations financières aux associations de lacs pour effectuer le suivi des lacs.	50 000 à 100 000\$	2024-2034	Associations de lacs	
Act.13	Intégrer l'encadrement du développement urbain autour des lacs participants du RSVL dans les SAD.	5000 à 25 000\$	2025-2027	MRC	
Objectif 2.1.2 - D'ici 2030, maintenir au moins 118 échantillons annuels conformes au critère de qualité bactériologique de l'eau des cours d'eau (200 UFC/100 ml)					
Act.14	Effectuer 118 échantillonnages dans les cours d'eau de la ZGIEBV.	50 000 à 100 000\$	2025-2035	MRC Papineau Parc National de Plaisance Municipalités	
Act.15	Augmenter le nombre de stations de suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau inscrite au programme de l'OBV RPNS pour chaque MRC.	50 000 à 100 000\$	2025-2034	MRC Papineau Parc National de Plaisance Municipalités	
Act.16	Maintenir et encourager le programme environnement-plage auprès des exploitants de plage de la ZGIEBV.	5000 à 25 000\$	2025-2034	Mun. Mont-Blanc Associations de lacs	
Objectif 2.1.2 - D'ici 2030, maintenir au moins 124 échantillons sous le seuil de conformité du critère de qualité de l'eau relatif au phosphore total des cours d'eau (0,03 mg/L)					
Act.17	Effectuer 124 échantillonnages de l'eau en amont et aval des stations de traitement des eaux usées.	50 000 à 100 000\$	2020-2029	Mun. Mont-Blanc Mun. Saint-André-Avellin	
Act.18	Créer et diffuser une carte interactive du suivi de la qualité de l'eau aux stations échantillonnées.	1000 à 5 000\$	2024-2034	MRC Municipalités	

PROBLÉMATIQUE PRIORITAIRE 3 – PRÉSENCE D'UNE ESPÈCE EXOTIQUES ENVAHISSANTE

Orientation 3.1 - Freiner la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 3.1.1 - D'ici 2025, réaliser un plan de lutte global contre le roseau commun à l'échelle de chaque grand bassin versant de la ZGIEBV					
Act.19	Sensibiliser les populations riveraines à la détection des EEE.	25 000 à 50 000\$	2024-2034	MRC Mun. Mont-Blanc Mun. Nominigüe Institut Kenauk OZERO Solutions Fafard Géoenvironnement	
Act.20	Développer des outils et offrir des formations permettant aux municipalités d'améliorer la détection des EEE sur le territoire.	1000 à 5 000\$	2024-2027	MRC	Municipalités
Act.21	Créer de fiches diagnostiques sur les bonnes pratiques à mettre en place contre les EEE à destination des populations riveraines	1000 à 5 000\$	2025-2027	MRC Papineau MRC des Laurentides Mun. Mont-Blanc Mun. Amherst	
Act.22	Localiser et cartographier les EEE préoccupantes pour l'intégrité des MHH.	25 000 à 50 000\$	2025-2026	Institut Kenauk Terra-Bois Parc National de Plaisance MRC Papineau MRC des Laurentides Mun. Mont-Blanc Associations de lacs	CNC SEPAQ Municipalités
Objectif 3.1.2 - D'ici 2034, 44 municipalités de la ZGIEBV ont adopté une stratégie pour limiter la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes dans les plans d'eau					
Act.23	Organiser des campagnes de détection annuelles des EEE.	5000 à 25 000\$	2024-2034	MRC Mun. De Nominigüe Institut Kenauk Terra-Bois	CNC CREDDO FFQ
Act.24	Collaborer à la réalisation de projets de restauration des MHH affectés par des EEE.	25 000 à 50 000\$	2024-2034	MRC	
Act.25	Installer des stations de lavage des embarcations dans les municipalités.	25 000 à 50 000\$	2024-2034	Municipalités Associations de lacs	OZERO Solution
Act.26	Adopter une réglementation sur les bonnes pratiques de navigation pour limiter la propagation des EEE.	5000 à 25 000\$	2024-2034	MRC Municipalités	MELCCFP

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Act.27	Organiser des formations sur les enjeux liés à la propagation des EEE dans les plans d'eau,	Inférieur à 1000\$	2024-2027	OZERO Solutions Parc National de Plaisance Municipalités	Municipalités
Objectif 3.1.3 - D'ici 2032, maintenir à moins de 25 le nombre total de lacs colonisés par le myriophylle à épis dans la ZGIEBV					
Act.28	Sensibiliser la population au travers d'outil de diffusion (capsule web, panneaux indicatifs).	1000 à 5 000\$	2024-2034	Municipalités Terra-Bois Associations de lacs	CNC CREDDO FFQ Municipalités
Act.29	Installer des stations de lavage des embarcations auprès des plans d'eau et des mises à l'eau publiques.	25 000 à 50 000\$	2024-2034	Municipalités Associations de lacs	OZERO Solution

PROBLÉMATIQUE PRIORITAIRE 4 – PROBLÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Orientation 4.1 - Protéger les sources d'eau potable

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 4.1.1 - D'ici 2030, adopter dans le schéma d'aménagement des 5 MRC de la ZGIEBV des normes de protection sur les zones de recharge des eaux souterraines					
Act.30	Caractériser les principales zones de recharges et les risques associés aux sources d'eau potable.	5000 à 25 000\$	2025-2027	MRC Municipalités	
Act.31	Élaborer et adopter des normes de protection des zones de recharges des sources d'eau potables.	5000 à 25 000\$	2025-2027	MRC Municipalités	
Objectif 4.1.2 - D'ici 2034, caractériser 2000 puits privés pour évaluer la qualité de l'eau dans la ZGIEBV					
Act.32	Sensibiliser les propriétaires de puits à une campagne de mesure volontaire de la qualité de l'eau.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	Municipalités	
Act.33	Effectuer une campagne de mesure de la qualité de l'eau dans les puits privés.	25 000 à 50 000\$	2024-2034	MRC Municipalités Association de lacs	
Objectif 4.1.3 - D'ici 2034, réaliser 21 plans de protection des sources d'eau potable dans la ZGIEBV					
Act.34	Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre de plans de protection des sources d'eau potable de catégorie 1 et 2.	Montant supérieur à 100 000\$	2024-2034	Municipalités	
Objectif 4.1.4 - D'ici 2034, réaliser 10 actions inscrites dans les plans de protection des sources d'eau potable de la ZGIEBV					
Act.35	Selon l'action 34 : Réaliser 10 actions définies par le plan de protection adopté des sources d'eau potable préalablement réalisé.	5000 à 25 000\$	2024-2034	Municipalités	

Orientation 4.2 - Assurer un approvisionnement suffisant en eau pour les entreprises agricoles

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 4.2.1 - D'ici 2034, adopter un protocole d'utilisation et de priorisation de l'eau en période d'étiage pour le bassin versant de la rivière Petite Rouge					
Act.36	Sensibiliser les élus du territoire aux bonnes pratiques d'irrigation en période d'étiage.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	Municipalités	
Act.37	Intégrer une veille de sécheresse (plan d'intervention) dans les règlements des municipalités et des MRC.	1000 à 5 000\$	2024-2034	MRC Municipalités	
Act.38	Intégrer le protocole d'utilisation et de priorisation de l'eau en période d'étiage dans les nouveaux PDZAA des MRC.	25 000 à 50 000\$	2024-2026	MRC	
Objectif 4.2.2 - D'ici 2034, documenter les débits d'étiage dans 10 cours d'eau agricoles de la ZGIEBV					
*Percp	Mettre en place un suivi des débits dans les cours d'eau agricoles.	5000 à 25 000\$	2024-2034		
Objectif 4.2.3 - D'ici 2034, avoir évalué pour 50 entreprises agricoles de la ZGIEBV la quantité d'eau prélevée annuellement					
Act.39	Effectuer une évaluation des quantités d'eau prélevées annuellement par 50 entreprises agricoles.	5000 à 25 000\$	2024-2034	Fafard Géoenvironnement	

*Percp : perceptive d'action. Action inscrite dans le plan d'action du PDE mais n'ayant pas de promoteur.

Orientation 4.3 - Assurer une quantité d'eau suffisante pour la population

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 4.3.1 - D'ici 2034, sensibiliser 44 municipalités de la ZGIEBV aux enjeux liés à la protection des eaux souterraines					
Act.40	Cartographier et diffuser les zones de recharges des eaux souterraines et les aires de protection des sources d'eau potable auprès des municipalités.	Montant supérieur à 100 000\$	2024-2034	Municipalités	
Act.41	Favoriser la diffusion des résultats du projet RADEAU 2 pour l'Outaouais et les Laurentides.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	MRC Municipalités	
Objectif 4.3.2 - D'ici 2034, avoir évalué pour 10 stations de ski, la quantité d'eau prélevée annuellement dans la ZGIEBV					
*Percp.	Évaluer la consommation d'eau des stations de ski pour l'enneigement artificiel (nombre d'enneigeurs, consommation, mode d'alimentation).		2024-2034		
*Percp.	Évaluer la demande en eau potable des stations de ski (hors enneigement artificiel).		2024-2034		

*Percp : perceptive d'action. Action inscrite dans le plan d'action du PDE mais n'ayant pas de promoteur.

Orientation 4.4 - Assurer une consommation responsable en eau

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 4.4.1 - D'ici 2034, ajouter dans 29 municipalités de la ZGIEBV qui possèdent un réseau d'aqueduc des compteurs d'eau dans les Institutions, commerces et Industries (ICI)					
Act.42	Mettre en place une réglementation sur l'installation de compteurs d'eau dans les municipalités.	5000 à 25 000\$	2024-2034	Municipalités	MRC Antoine-Labelle
Objectif 4.4.2 - D'ici 2034, sensibiliser au moins 1000 propriétaires à la consommation responsable en eau dans la ZGIEBV					
Act.43	Organiser des conférences visant à informer et sensibiliser les professionnels, les élus, la population et les acteurs économiques de la ZGIEBV sur les impacts et les risques associés aux projections climatiques sur la ressource en eau.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	MRC Municipalités	

PROBLÉMATIQUE PRIORITAIRE 5 – PROBLÈME D'ENVASEMENT, DE SÉDIMENTATION ET/OU DE COMBLEMENT

Orientation 5.1 - Réduire les apports de sédiments dans les plans d'eau par la protection de la bande riveraine

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 5.1.1 - D'ici 2034, planifier 20 activités de formation sur l'aménagement des bandes riveraines et l'application de la réglementation pour la population de la ZGIEBV					
Act.44	Organiser des activités de formation auprès de la population et des associations de lacs sur l'aménagement des bandes riveraines (fiches de sensibilisation, activité de reboisement, etc.).	5000 à 25 000\$	2024-2034	MRC Papineau MRC des Laurentides MRC Antoine-Labelle Municipalités (Saint-André-Avellin, Amherst, Mont-Blanc) Association de lacs Producteurs agricoles	
Objectif 5.1.2 - D'ici 2034, caractériser sur au moins 500 km l'état des bandes riveraines pour les milieux hydriques de la zone de gestion ciblés comme prioritaires dans les PRMHH avec l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans toute la ZGIEBV					
Act.45	Réaliser et distribuer des fiches diagnostiques de l'état de la bande riveraine.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	Fafard geoenvironnement	Municipalités Associations de lacs
Act.46	Cartographier l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) sur au moins 500 km de bandes riveraines	25 000 à 50 000\$	2024-2034	Fafard geoenvironnement Municipalité (Mont-Blanc)	MRC Municipalités Associations de lacs
Act.47	Effectuer un suivi de l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) dans la ZGIEBV	5000 à 25 000\$	2024-2034	Fafard geoenvironnement MRC Antoine-Labelle Municipalités (Mont-Blanc)	MRC Municipalités Associations de lacs
Objectif 5.1.3 - D'ici 2034, réaliser 20 distributions d'arbustes indigènes pour la revégétalisation des bandes riveraines dans la ZGIEBV					
Act.48	Effectuer des distributions de plantes indigènes dans le cadre d'événement de sensibilisation aux bandes riveraines (ex: mois de l'arbre, journée de l'environnement aux contribuables).	5000 à 25 000\$	2024-2034	MRC Papineau MRC Antoine-Labelle Fafard geoenvironnement Municipalités (Mun. Mont-Blanc, Saint-André-Avellin) Associations de lacs	Rossignol

Orientation 5.2 - Promouvoir les bonnes pratiques de contrôle de l'érosion en milieu forestier et agricole

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 5.2.1 - D'ici 2034, réaliser 10 activités de formation et de réseautage pour les producteurs agricoles de la ZGIEBV afin de promouvoir les bonnes pratiques environnementales					
Act.49	Réaliser des formations sur la bonne gestion des eaux pluviales en milieu agricole.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	UPA-OUT UPA-LRT MRC Papineau MRC Antoine-Labelle	Clubs agroalimentaires
Objectif 5.2.2 - D'ici 2034, cartographier 50 zones vulnérables à l'érosion dans la ZGIEBV, selon le niveau de risque (faible, moyen, élevé)					
Act.50	Effectuer une cartographie de l'Indice de Connectivité des Sédiments (ICS).	1000 à 5 000\$	2024-2030	UPA-OUT UPA-LRT MRC Municipalités	
Act.51	Déterminer 50 zones vulnérables à l'érosion prioritaires selon l'Indice de Connectivité des Sédiments (ICS).	1000 à 5 000\$	2024-2030	UPA-OUT UPA-LRT MRC Municipalités	
Objectif 5.2.3 - D'ici 2034, réaliser 10 activités de formation et de réseautage pour les producteurs forestiers de la ZGIEBV afin de promouvoir les bonnes pratiques environnementales					
Act.52	Réaliser de formations sur la mise en place et l'entretiens des haies et bandes riveraines pour limiter l'érosion, l'envasement et les inondations en aval.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	UPA-OUT UPA-LRT MRC Municipalités	Clubs agroalimentaires
Act.53	Identifier les traverses de cours d'eau en terres publiques et privés, et en milieux forestiers et agricoles (cartographique et sourcé).	Montant supérieur à 100 000\$	2024-2034	UPA-OUT UPA-LRT MRC des Laurentides Terra-Bois	CNC FFQ CREDDO Clubs agroalimentaires FC4X4Q
Objectif 5.2.4 - D'ici 2034, identifier 50 000 des traverses de cours d'eau en terres publiques et privées, en milieux forestiers et agricoles dans la ZGIEBV					
Act.54	Réaliser des aménagements de stabilisation des foyers d'érosion.	Montant supérieur à 100 000\$	2024-2034	Terra-Bois UPA-OUT UPA-LRT MRC Municipalités	FFQ CNC CREDDO Rivières HGM MRC Municipalités

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 5.2.5 - D'ici 2034, réaliser 20 aménagements visant à stabiliser des foyers d'érosion dans la ZGIEBV					
Act.55	Réaliser une caractérisation des cours d'eau (envasés, linéarisés, permanents, intermittents) à destination des populations riveraines et des municipalités.	Montant supérieur à 100 000\$	2024-2034	MRC UPA-OUT UPA-LRT	ALUS Clubs agroalimentaires Municipalités MRC
Objectif 5.2.6 - D'ici 2034, cartographier 13 243 km de cours d'eau (envasés, linéarisés, permanents, intermittents) dans les territoires municipalisés de la ZGIEBV					
Act.56	Réaliser des fiches diagnostics permettant la caractérisation des cours d'eau à destination des populations riveraines et des municipalités.	Inférieur à 1000\$	2024-2026	MRCs UPA-OUT UPA-LRT	Alus MAPAQ clubs agroalimentaires
Act.57	Cartographier les cours d'eau du territoire de la ZGIEBV (envasés, linéarisés, permanents, intermittents).	5000 à 25 000\$	2024-2034	UPA-OUT UPA-LRT MRC Municipalités	MRC CREDDO Producteurs agricoles Universités

Orientation 5.3 - Gérer durablement les eaux pluviales en milieu urbanisé

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 5.3.1 - D'ici 2034, adopter un plan de gestion durable des eaux pluviales (GDEP) dans 22 des municipalités de la ZGIEBV					
Act.58	Identifier les zones d'inondations potentielles en zone urbaine.	Montant supérieur à 100 000\$	2024-2034	Ville de Gatineau	MELCCFP Municipalités MRC Gouvernement Fédéral
Act.59	Mettre en place un plan de gestion des eaux pluviales dans les municipalités.	1000 à 5 000\$	2025-2030	MRC Municipalités	Associations de lacs
Objectif 5.3.2 - D'ici 2034, adopter un plan d'entretien des chemins et fossés autour des lacs en zone de consolidation et de développement pour chacune des Municipalités de la ZGIEBV					
Act.60	Identifier les zones de sédimentation potentielles autour des lacs.	25 000 à 50 000\$	2024-2034	Municipalités	MRC
Act.61	Mettre en place un plan d'entretien des chemins et fossés sur le territoire des municipalités.	25 000 à 50 000\$	2024-2034	Municipalités MRC Antoine-Labelle	MRC

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Act.62	Mettre à jour ou mettre en place un plan de gestion des bassins de sédimentation dans les municipalités.	1000 à 5 000\$	2024-2030	Municipalités	
Objectif 5.3.3 - D'ici 2028, former 90 employés municipaux (travaux publics, élus, gestionnaires) sur la GDEP dans la ZGIEBV					
Act.63	Organiser des formations sur la Gestion des Eaux Pluviales (GDEP) pour les employés municipaux.	Inférieur à 1000\$	2024-2030	Municipalités	
Objectif 5.3.4 - D'ici 2034, former 20 personnes sur les bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales dans la construction de construction dans la ZGIEBV					
Act.64	Offrir une formation aux entrepreneurs en construction sur la GDEP	Inférieur à 1000\$	2024-2030	Municipalités	
Objectif 5.3.5 - D'ici 2034, informer 63 625 personnes de la ZGIEBV à la gestion durable des eaux pluviales à la maison					
Act.65	Créer des capsules de sensibilisation sur la GDEP sur les sites web des municipalités.	Inférieur à 1000\$	2024-2030	Municipalités	
Act.66	Réaliser des séances d'information sur la GDEP auprès des élus et de la population	Inférieur à 1000\$	2024-2030	Municipalités	

PROBLÉMATIQUE PRIORITAIRE 6 – CONFLITS D'USAGES

Orientation 6.1 - Adopter des bonnes pratiques de navigation

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 6.1.1 - D'ici 2034, adopter un règlement municipal qui oblige le nettoyage des embarcations					
Act.67	Mettre en place un règlement municipal de nettoyage des embarcations.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	MRC Municipalités	Associations de lacs
Act.68	Mettre en contact les municipalités pour effectuer un partage des connaissances sur la mise en place de réglementation.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	MRC	Municipalités
Objectif 6.1.2 - D'ici 2034, sensibiliser 2000 usagers de la ZGIEBV sur les enjeux liés aux pratiques de navigation					
Act.69	Organiser des événements de sensibilisation sur les bonnes pratiques de navigation.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	Associations de lacs Municipalités Ozero Solutions Coalition Navigation	Municipalités MRC
Act.70	Créer une signalisation efficace sur les zones de mise à l'eau.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	Municipalités	
Act.71	Créer une carte de navigation (code d'éthique / de bon voisinage / quiétude).	1000 à 5 000\$	2024-2034	Municipalités Associations de lacs	

Orientation 6.2 - Augmenter l'accès aux milieux humides et hydriques

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 6.2.1 - D'ici 2034, augmenter de 10 le nombre d'aménagements récréotouristiques pour favoriser l'accès public aux milieux hydriques					
Act.72	Localiser des accès potentiels aux milieux hydriques.	5000 à 25 000\$	2024-2032	MRC	
Act.73	Aménager et réglementer des accès publics aux milieux hydriques.	5000 à 25 000\$	2024-2032	MRC Municipalités (Mun. Amherst)	Municipalités

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 6.2.2 - D'ici 2034, sensibiliser 1000 usagers de la ZGIEBV sur l'impact des activités de récréotourisme et de villégiature sur les milieux naturels et sur la qualité de vie des résidents					
Act.74	Effectuer une sensibilisation sur l'impact des activités de récréotourisme et de villégiature facilement diffusable.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	Municipalités (Mun. Mont-Blanc)	MRC
Objectif 6.2.3 - D'ici 2028, caractériser 50 accès publics aux milieux humides et hydriques de la ZGIEBV					
*Percp.	Réaliser des fiches diagnostiques pour 50 accès publics.		2024-2034		
Act.75	Diffuser une carte des accès publics avec leurs caractéristiques sur le site internet des municipalités.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	Municipalités	
Objectif 6.2.4 - D'ici 2034, réaliser une grille décisionnelle consolidant les rôles et responsabilités des acteurs clés pour créer des accès publics aux plans d'eau					
*Percp.	Créer un document résumant les règlements sur la création des accès aux plans d'eau.		2024-2034	Municipalités	MRC

*Percp : perceptive d'action. Action inscrite dans le plan d'action du PDE mais n'ayant pas de promoteur.

Orientation 6.3 - Harmoniser les usages pour les cours d'eau régularisés

Action		Coût estimé	Période	Promoteur	Partenaire
Objectif 6.3.1 - D'ici 2034, documenter les enjeux de 3 conflits d'usage liés à la gestion des barrages anthropiques dans la ZGIEBV					
*Percp.	Réaliser une étude d'impact sur les barrages de la ZGIEBV.		2024-2034		
Objectif 6.3.2 - D'ici 2034, avoir accompagné 10 acteurs dans l'amélioration de la gestion des barrages anthropiques sur le territoire de la ZGIEBV					
*Percp.	Élaborer des plans de gestion des barrages anthropiques.		2024-2034		
Act.76	Organiser des séances d'information auprès des populations riveraines sur les responsabilités légales en lien avec la gestion des barrages.	Inférieur à 1000\$	2024-2034	Municipalités (Mun. Mont-Blanc)	MRC

*Percp : perceptive d'action. Action inscrite dans le plan d'action du PDE mais n'ayant pas de promoteur.

LEXIQUE :

ALUS	Alternative Land Use Services
CNC	Conservation Nature Canada
CREDDO	Conseil Régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
FC4X4Q	Fédération des Clubs 4×4 du Québec
FFQ	Fondation de la faune du Québec
GDEP	Gestion des eaux pluviales
ICI	Industries, Commerces et Institutions
ICS	Indice de connectivité des sédiments
IQBR	Indice de qualité des bandes riveraines
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MHH	Milieus humides et hydriques
MRC	Municipalité régionale de canton
Mun.	Municipalité
OBV	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
OBV RPNS	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
OGAT	Orientations gouvernementales en aménagement du territoire
PDZAA	Plan de développement de la zone agricole et agroforestière
PRMHH	Plans régionaux des milieux humides et hydriques
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
RSVL	Réseau de surveillance volontaire des lacs
SAD	Schéma d'aménagement et développement
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
UPA-LRT	Union des producteurs agricoles Laurentides
UPA-OUT	Union des producteurs agricoles Outaouais
ZGIEBV	Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant